

L'enfant piéton

# La sécurité routière à l'école

par Marie-Noëlle Roubaud

fiche  
pratique 1

La sécurité routière est un thème d'éducation civique désormais inscrit dans les programmes officiels. Voici comment l'aborder en classe, en tenant compte de sa transdisciplinarité.

**objectif**

- Faire prendre conscience à l'élève des dangers de la rue ou de la route, en lui faisant acquérir les premières règles de sécurité routière.

**compétences**

- Lire différents supports.
- Augmenter son bagage lexical.
- Adopter une attitude citoyenne.



DAVID JECKO

fiche pratique

**ce qu'il faut savoir sur l'enfant**

• Chez l'enfant, la sécurité routière va de pair avec la prise de conscience qu'il a de son corps et de l'espace, commencée au Cycle 1 et poursuivie au Cycle 2. Un enfant piéton ne réagit pas comme un adulte pour les raisons suivantes :

- À 6 ans, l'enfant mesure plus ou moins 110 cm : les conducteurs ne le voient pas derrière leur véhicule en stationnement.
- Son champ visuel est plus réduit.
- Il pense que « voir » un véhicule, c'est « être vu » par le conducteur.
- Il a des difficultés à repérer la source des bruits et il sera plus attiré par un bruit familier (exemple : le cri d'un copain) que celui du trafic.
- Il ne prend pas en compte tous les bruits, et sélectionne plutôt les sons qui lui sont familiers (appels d'un camarade).
- Il apprécie moins bien les distances, et pense qu'un véhicule s'arrêtera net dès que

le conducteur appuiera sur le frein (ce n'est qu'à 9-10 ans qu'il appréciera plus ou moins la notion de vitesse).

**les textes officiels de 2002**

• **BO n° 40 du 31.10.2002** avec la circulaire n° 2002-229 du 25 octobre 2002 relative à « la mise en œuvre d'une attestation de première éducation à la route dans les écoles maternelles et élémentaires » (ou APER).

• **Les programmes du 14 février 2002** pour les Cycles 2 et 3 :

– Au Cycle 2, dans le domaine du « vivre ensemble », il est spécifié « qu'une attention particulière doit être apportée aux premières règles de sécurité routière, non pas sous forme de connaissances abstraites, mais à partir de situations quotidiennes vécues par les enfants à la sortie de l'école ou pendant les trajets scolaires ».

Ainsi, à l'issue du Cycle 2, l'enfant « commencera à se sentir responsable » et « devra avoir compris et retenu quelques règles

simples de sécurité routière, ainsi que quelques règles à appliquer en cas de danger ».

– Au Cycle 3, dans le domaine de l'éducation civique, l'enfant devra « avoir compris et retenu quelles sont les libertés individuelles permises par des contraintes de vie collective ».

### présentation de la série

• Cette série de fiches est conçue comme une sorte de parcours allant d'un questionnement individuel pour sensibiliser les élèves aux idées reçues (fiche de septembre) vers :

- la lecture de textes pour leur faire prendre conscience qu'en tant que piétons, ils sont concernés par la sécurité (octobre) ;
- la connaissance des grands types de panneaux de signalisation routière (novembre) et la fabrication d'un loto des panneaux (décembre) ;
- la rencontre avec un certain lexique relatif à la rue ou à la route, menant à l'écriture d'un glossaire (janvier) ;
- l'élaboration d'un code du piéton (février) ;
- un jeu sur les expressions (mars) ;
- un jeu sur les itinéraires (avril).

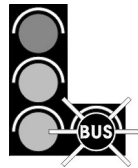
### ressources

#### Textes officiels

- BO n° 40 du 31 octobre 2002.
- BO n° 1 du 14 février 2002, n° hors série : Horaires et programmes d'enseignement de l'école primaire.

#### Brochures du ministère de l'Éducation nationale

- La sécurité routière à l'école primaire, 2000.



• La sécurité routière dans les disciplines au collège. Livret de préparation à l'attestation scolaire de sécurité routière, 2000.

#### Site

- [www.securiteroutiere.gouv.fr](http://www.securiteroutiere.gouv.fr)

